



## Séance du Conseil Municipal du 2 juin 2023

### Liste et résumé des délibérations examinées en séance

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire le vendredi 2 juin 2023 à 20<sup>h</sup>00 dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Robert KOHLER, Maire.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du 6/04/2023 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### 2. Exécutif : Création d'un poste d'adjoint

Par délibération en date du 26 mai 2020, le Conseil municipal avait créé 2 postes d'adjoints. Il est proposé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à 3 le nombre des adjoints.

Le Conseil Municipal décide de **créer** un poste d'adjoint supplémentaire portant le nombre à 3.

#### 3. Exécutif : Élection d'un adjoint supplémentaire

Mme Esther TAINLOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installée.

#### 4. Fonctionnement du Conseil Municipal - Élection d'un adjoint supplémentaire - Indemnité de fonctions - Approbation du tableau annexe des indemnités de fonction

Le Conseil Municipal décide, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- **De fixer** le montant de l'indemnité de fonction du 3<sup>ème</sup> adjoint à 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **De préciser** que les indemnités de fonction fixées par la présente délibération seront versées à compter de la prise d'effet de l'arrêté de délégation de fonction soit le 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- **D'approuver** le nouveau tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées et annexé à la présente délibération.

#### 5. Fonctionnement du Conseil Municipal - Commissions Communales

Aujourd'hui, après la désignation d'un 3<sup>ème</sup> adjoint il apparaît nécessaire de revoir la nomination des responsables au sein des différentes commissions instaurées. Sont nommés :

- Urbanisme et Droits du sol : Responsable Pierre VOGEL en remplacement de Fanny HAHN qui a démissionné.
- Fêtes et Cérémonies : Responsable Esther TAINLOT en remplacement de Chantal TURBON qui a souhaité en être déchargée.

Communications : Responsable Esther TAINLOT.

#### 6. Aménagement du Territoire : Approbation du contrat de territoire Région Colmar avec la CeA

Le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Région de Colmar pour la période 2022-2025 est approuvé.

#### 7. Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Le Conseil Municipal décide :

- **De désigner** le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.